

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : Subventions à deux associations au titre de la prévention et de l'insertion des jeunes. Exercice 2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 55 000 € à deux associations menant des actions de prévention et d'insertion auprès des jeunes en difficulté, réparti comme suit :

Centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES) : 25 000 €;  
Groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes (GEPIJ) : 30 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque association la convention de subvention de fonctionnement prévue à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**